web tv
made in sud

La Ville accorde le permis de construire au projet immobilier sur la friche Legré Mante

Visuel du projet de Ginkgo : 195, La calanque

PAR LOÏS ELZIERE - LE IL Y A 10 HEURES

La Ville de Marseille accorde le permis de construire à Ginkgo pour son projet immobilier sur la friche polluée Legré Mante. La municipalité estime que les garanties sur la santé, l'impact du chantier, et le dimensionnement du programme sont désormais suffisantes.

Après 6 ans de tergiversations, la Ville de Marseille vient finalement d'accorder les permis de construire pour le programme immobilier porté par Ginkgo et Constructa sur la friche polluée de Legré Mante.

Cette usine chimique a produit du plomb puis des acides depuis 1784. La fin des activités industrielles en 2009 a laissé un cadeau empoisonné (plomb, arsenic et autres métaux lourds) de plus de 8 hectares dans le quartier de la Madrague de Montredon, sur le littoral sud.

Le promoteur spécialisé dans les sites contaminés, Ginkgo, a proposé son programme baptisé 195, La calanque. La mairie de secteur annonce avoir été enfin convaincue « *à la suite de deux mois de travail ayant permis de lever les réserves exprimées par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique* ».

Le rapport en comptabilisait sept. Certaines portaient sur le projet immobilier, sur-dimensionné selon les riverains de ce quartier très enclavé. Le promoteur a accepté de faire une croix sur un bâtiment de 16 logements (sur 330). D'autres réserves concernaient le chantier en lui-même, les techniques de dépollution et l'impact en termes de nuisances et de santé sur les habitants.

À relire

Dépollution de Legré-Mante : le projet de Ginkgo sous haute surveillance

Le permis échappera-t-il aux recours ?

Le maire des 6-8, Pierre Benarroche, se « *félicite de l'aboutissement favorable de ces discussions qui durent depuis plus de deux ans. Le porteur du projet a répondu point par point aux questions posées* ». Si la mairie de secteur assure que toutes ces réserves sont levées, elle ne précise pas comment. Elle doit l'expliquer plus en détails lors du conseil d'arrondissements mardi 7 février. Et lors d'une réunion publique sur le sujet le lendemain.

À cette occasion, elle doit également présenter le comité de vigilance, comprenant associations, citoyens et scientifiques, qui doit surveiller le chantier sensible à venir.

En attendant, des citoyens méfiants, comme les membres de l'association Santé littoral sud, sont loin d'être convaincus. « *On nous dit qu'il y a des garanties, on va venir les écouter* », confie Roland Dadena, membre historique. L'association ne ferme pas la porte à poser des recours au permis de construire si les garanties ne convainquent pas.

À relire

Dépollution de Legré Mante : Ginkgo promet un comité de vigilance

Ginkgo espère un premier coup de pioche « *à la fin de l'année* »

Il faudra attendre trois mois pour que l'autorisation d'urbanisme soit, ou non, purgée de tous recours et délais administratifs. La préfecture doit également autoriser et encadrer la dépollution en publiant un arrêté dans le courant du mois de février.

Si Ginkgo passe ces étapes avec succès, il envisage de lancer cette complexe décontamination « *à la fin de l'année* ». Un chantier sensible estimé à six mois.

Le promoteur espère ensuite entamer la phase de construction en 2024, après la saison estivale, pour livrer son projet en 2026 si tout se déroule sans accroc.

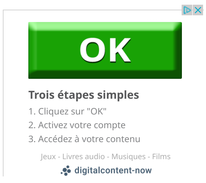

toutes les brèves

À Marseille, le paiement sans contact va servir comme titre de transport

Les Grandes Halles du Vieux-Port lancent les oursinades marseillaises

Les hôpitaux marseillais se placent à la pointe de l'innovation par l'intelligence artificielle

Le jeu marseillais Motchus souffle sa première bougie

De nouvelles aides pour inciter les habitants à se séparer de leurs véhicules polluants

Copyright © 2014-2022 Made in Marseille. Tous droits réservés - mentions légales - nous contacter - qui sommes-nous - annonceurs